

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Lundi le 9 avril 2018, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents : Maurice Chrétien, maire
Karène Langlois, conseillère
Michel Paris, conseiller
René Desrosiers, conseiller
Mathieu Pelletier, conseiller
David Pelletier, conseiller
Roger Labrecque, conseiller

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-04-66

Il est proposé par René Desrosiers, appuyé par Michel Paris et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessous, tout en maintenant le point VARIA ouvert:

1. Ouverture de la séance du conseil;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption du procès verbal;
4. Mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
5. Dépôt et acceptation des états financiers pour l'année 2017;
6. Déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale;
7. Dépôt du rapport des activités du mois de février 2018 - Service de l'urbanisme, permis et inspection;
8. Correspondance;
9. Lecture des revenus et dépenses du mois;
10. Approbation des comptes;
11. Autorisation de paiement facture de Tétra Tech (\$1097.81);
12. Autorisation pour versement de subvention au Club des 50 ans et plus;
13. Autorisation pour versement de subvention au Comité de développement Jeannois;
14. Modification au budget initial 2018;
15. Autorisation pour achat de bacs à ordures;
16. Autorisation d'appel d'offres pour abat-poussières;
17. Mandat à Bérubé Ramonage pour service d'inspection et ramonage des cheminées pour 2018;
18. Fonds de développement des territoires - Volet "Soutien aux comités de développement";
19. Nomination au poste de préposé aux travaux de voirie et mécanique;
20. Nomination au poste d'adjoint au préposé aux travaux de voirie et mécanique;

21. Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale 2018;
22. Adhésion à l'URLS;
23. Varia:
 - A) Don à la polyvalente Le Mistral de Mont-Joli;
 - B) Don à la Fondation du centre hospitalier régional de Rimouski;
24. Période de questions;
25. Levée de la séance du conseil.

Étant donné la présence du vérificateur comptable, M. le Maire décide de passer immédiatement au point 5 de l'ordre du jour.

5- DÉPÔT ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2017

2018-04-67

Proposé par Michel Paris
 Appuyé par Karène Langlois
 Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc **accepte les états financiers 2017**, tels que présentés par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton.

Le maire revient au point 3 de l'ordre du jour.

3- LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2018-04-68

Proposé par Michel Paris
 Appuyé par Roger Labrecque
 Et résolu à l'unanimité **l'acceptation des procès-verbaux** du 5 mars et 12 mars 2018 tel que lus et présentés.

4- MISE À JOUR DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune nouvelle déclaration.

6- DÉPÔT DE L'EMPLOYEUR EN MATIÈRE D'ÉQUITÉ SALARIALE

La directrice générale informe les élus que la **déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale pour l'année 2017** devant être produite avant le 1^{er} septembre 2018 a été transmise à la commission de l'équité salariale le 22 mars 2018.

7- DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE FÉVRIER 2018 - SERVICE DE L'URBANISME, PERMIS ET INSPECTION

La directrice générale remet à chacun des élus le **rapport déposé par Michel Lagacé, inspecteur en bâtiment**, concernant les activités de février 2018 pour le service d'urbanisme, permis et inspection.

8- CORRESPONDANCE

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

9- LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

10- APPROBATION DES COMPTES

2018-04-69

Proposé par Michel Paris
Appuyé par Mathieu Pelletier
Et résolu que le conseil municipal de Sainte-Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de \$73 790.75 selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

11- AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE DE TÉTRA TECH

2018-04-70

Proposé par René Desrosiers
Appuyé par David Pelletier
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc **autorise le paiement de la facture 60562920 du 21-03-2018 de la firme d'ingénierie Tétra Tech au montant de \$1097.81 taxes incluses** pour les honoraires professionnels réalisés relativement à la programmation révisée du programme TECQ 2014-2018 selon le mandat accordé par la résolution 2015-02-20. Ce montant sera financé par les sommes provenant du retour d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence 2014-2018.

12- AUTORISATION POUR VERSEMENT DE SUBVENTION AU CLUB DES 50 ANS ET PLUS

2018-04-71

Proposé par Michel Paris
Appuyé par Mathieu Pelletier
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise le **versement d'une subvention de \$500 au "Club des 50 ans et plus de Sainte-Jeanne-d'Arc" pour l'année 2018**, suite à leur demande du 23 mars 2018. Ce montant de subvention est prévu au budget annuel de la municipalité pour l'année 2018.

13- AUTORISATION POUR VERSEMENT DE SUBVENTION AU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT JEANNOIS

2018-04-72

Proposé par Karène Langlois
Appuyé par Roger Labrecque
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise le **versement d'une subvention de \$500 au "Comité de développement Jeannois" pour l'année 2018**, suite à leur demande du 22 mars 2018. Ce montant de subvention est prévu au budget annuel de la municipalité pour l'année 2018.

14- MODIFICATION AU BUDGET INITIAL 2018

2018-04-73

Proposé par David Pelletier
Appuyé par Mathieu Pelletier
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc effectue une **modification au budget initial 2018** concernant les dépenses pour l'année 2018 comme décrit ci-dessous, suite à des dépenses plus élevées que prévu:

02-130-00 Gestion financière et administration

02-130-00-517 Achat logiciel +575 02-130-00-524 Ent. et rép. ameublement -575

02-330-00 Enlèvement de la neige

02-330-00-142 Hres suppl. enl. neige +702 02-330-00-525 Ent. et rép. véh. hiver -702

15- AUTORISATION POUR ACHAT DE BACS À ORDURES

2018-04-74

Proposé par René Desrosiers
Appuyé par Karène Langlois
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise **l'achat de sept bacs à ordures**.

16- AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR ABAT-POUSSIÈRE

2018-04-75

Proposé par Roger Labrecque

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale à demander des **soumissions sur invitation écrite pour l'achat et l'épandage de 23 000 litres de chlorure de magnésium** pour application sur les chemins municipaux lors de la saison 2018.

17- MANDAT À BÉRUBÉ RAMONAGE POUR SERVICE D'INSPECTION ET RAMONAGE DES CHEMINÉES POUR 2018

2018-04-76

Proposé par David Pelletier

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc **accorde un mandat à Bérubé Ramonage** pour le service d'inspection extérieure et de ramonage des cheminées pour l'année 2018 selon l'offre de services du 26 février 2018 pour un coût de \$35.00 plus taxes par cheminée. Le service de nettoyage du conduit intérieure du poêle à la cheminée est à la charge et responsabilité de chaque citoyen et ne fait pas partie du service fourni par la municipalité.

18- FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES - VOLET "SOUTIEN AUX COMITÉS DE DÉVELOPPEMENT"

2018-04-77

Considérant que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc souhaite établir un partenariat avec la MRC de La Mitis et ainsi se prévaloir du fonds octroyé aux comités de développement pour soutenir annuellement les activités d'un comité local désigné dans le cadre de la présente résolution;

Considérant qu'un nouveau comité local de développement a été mis en place et agit sous le nom de "Comité de développement Jeannois" et peut ainsi être en mesure de recevoir le fonds octroyé pour le volet "Soutien aux comités de développement" du Fonds de développement des territoires;

Considérant que la municipalité désigne officiellement le "*Comité de développement Jeannois*", organisme sans but lucratif légalement constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies et que la municipalité participe financièrement pour un montant de 500\$ au fonctionnement de cet organisme local pour l'année;

Considérant que cette désignation sera valide tant et aussi longtemps que le Comité de développement Jeannois sera en fonction;

Considérant que la municipalité appuie le comité local désigné dans ses actions;

Considérant que la municipalité, en collaboration avec l'organisme désigné soit le Comité de développement Jeannois de sa localité, s'engage auprès de la MRC de La Mitis, à tenir une assemblée générale annuelle, à déposer les documents inhérents (ordre du jour, procès-verbal, rapports d'activités et financiers) ainsi qu'un plan d'action pour l'année en cours entériné par voie de résolution par la municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par Karène Langlois, appuyé par David Pelletier, et résolu à l'unanimité de verser la somme de 1000\$ au "*Comité de développement Jeannois*" de la municipalité pour la durée de l'entente avec la MRC de La Mitis.

19- NOMINATION AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX DE VOIRIE ET MÉCANIQUE

2018-04-78

Proposé par Michel Paris
Appuyé par Mathieu Pelletier
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **nomme M. Jacques Sirois au poste de préposé aux travaux de voirie et mécanique** à compter du 22 avril 2018 et ce, selon les termes du contrat intervenu entre la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc et M. Sirois pour une période de 26 semaines se terminant le 20 octobre 2018. Le maire est autorisé à signer le dit contrat d'emploi pour et au nom de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc.

20- NOMINATION AU POSTE D'ADJOINT AU PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX DE VOIRIE ET MÉCANIQUE

2018-04-79

Proposé par Mathieu Pelletier
Appuyée par Roger Labrecque
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc **nomme M. Jean-Noël Ouellet au poste d'adjoint au préposé des travaux de voirie et mécanique** à compter du 7 mai 2018 et ce, selon les termes du contrat intervenu entre la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc et M. Ouellet pour une période de 24 semaines se terminant le 19 octobre 2018. Le maire est autorisé à signer le dit contrat d'emploi pour et au nom de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc.

21- PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE 2018

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule **du 7 au 13 mai;**

Considérant que le thème « Agir pour donner du sens » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

Considérant que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population ;

Considérant que favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

Considérant qu' il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

Par conséquent, je, Maurice Chrétien, maire de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc, proclame la semaine du 7 au 13 mai 2018 « **Semaine de la santé mentale** » dans la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce Agir pour donner du sens.

22- ADHÉSION À L'URLS

2018-04-80

Proposé par Karène Langlois
Appuyé par David Pelletier
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc décide **d'adhérer à l'Unité Régionale de Loisir et de Sport du Bas St-Laurent (URLS)** pour l'année 2018-2019 et ce, au coût de 75\$.

23 - VARIA

A) DON À LA POLYVALENTE LE MISTRAL DE MONT-JOLI

2018-04-81

Proposé par Karène Langlois

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc accepte de faire **un don de \$75 à l'école polyvalente Le Mistral de Mont-Joli** dans le cadre des galas du mérite scolaire de fin d'année.

B) DON À LA FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE RIMOUSKI

2018-04-82

Proposé par Roger Labrecque

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accepte de faire **un don de \$50 à la Fondation du centre hospitalier régional de Rimouski** à l'occasion de leur campagne de financement ayant pour but d'amasser des fonds pour un projet d'agrandissement de la salle de réanimation actuelle et d'acquérir de nouveaux équipements de réanimation, de protection et de contention d'épidémies.

24- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

25- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Il est proposé par Roger Labrecque la fermeture de l'assemblée à 21h12.

Je, Maurice Chrétien, maire, reconnais en signant le présent procès-verbal que ma signature apposée ci-dessous équivaut à la signature de toutes et chacune des résolutions du dit procès-verbal tel qu'exigé par l'article 142 (2) du Code Municipal.

Maurice Chrétien, maire

Louise Boivin, Directrice générale et secr.-trésorière